



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Recueil Spécial Des Actes Administratifs

RECUEIL 2013-A (2)- du 23 août 2013

La version intégrale du recueil est consultable

Sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

ARRETE N° 2013-Archives-2 du 12 août 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Henri HOURS, Conservateur général du patrimoine, Directeur des Archives Départementales à Madame Karole BEZUT, Conservateur du Patrimoine.



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Arrêté n° 2013- Archives-2
portant subdélégation de signature de Monsieur Henri HOURS
Conservateur général du patrimoine, Directeur des Archives Départementales
à Madame Karole BEZUT, Conservateur du Patrimoine

Le Directeur des Archives départementales,

VU :

- le code du patrimoine, ensemble les décrets d'application n° 79-1037, n° 79-1038, n° 79-1039 et n° 79-1040 du 3 décembre 1979 ;
- le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1421-1 à 16 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 2002 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 31 mai 2013 nommant Monsieur Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;
- le décret du 25 juillet 2013 nommant Monsieur Éric DELZANT, Délégué interministériel à l'aménagement du Territoire et à l'attractivité régionale ;
- le décret du ministre de la culture et de la communication du 21 décembre 2005, nommant Monsieur Henri HOURS au grade de Conservateur général du patrimoine ;
- ensemble les textes régissant les matières ou attributions au titre desquelles les délégations de signature consenties à Monsieur Henri HOURS et à ses collaborateurs sont susceptibles de s'exercer ainsi que ceux relatifs à l'organisation administrative dans le cadre de laquelle s'effectue la mise en œuvre desdites matières ou attributions ;
- l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21 avril 1995, nommant Monsieur Henri HOURS, Directeur du service départemental d'archives du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1ER :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri HOURS et en application des dispositions de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, subdélégation de signature est consentie à Madame Karole BEZUT, Conservateur du Patrimoine, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'effet de signer toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2012/PREF 63/68 du 30 juillet 2012 susvisé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Conservateur général du Patrimoine, Directeur des Archives Départementales, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme, et dont une copie sera adressée à M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 août 2013

**Pour le Secrétaire Général de la Préfecture
du Puy-de-Dôme,**

**Chargé de l'administration de l'État
dans le département, par délégation,**

**Le Directeur des Archives départementales
du Puy-de-Dôme,**



Henri Hours